



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Ministre
de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Luxembourg

Luxembourg, le 08 JUIN 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 – 82954

SCL : L 5413 – 709 / nb
Doc. parl. 7221

Objet : Projet de loi sur la responsabilité civile en matière de dommages en relation avec un accident nucléaire et modifiant

- 1) la loi modifiée du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux
- 2) la loi modifiée du 21 avril 1989 relative à la responsabilité civile du fait des produits défectueux.

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 26 mai 2020, la Chambre des Députés a adopté **par 56 voix contre 4 voix** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement



Marc Hansen